



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Rencontre du conseil d'établissement

8 juin 2021 de 17h30 à 19h30

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. **Période réservée au public (5 minutes à 15 minutes)**
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 mai 2021

DOSSIERS D'INFORMATION

7. La vie à l'école!
8. Organisation scolaire 2021-2022 : suivi
9. Fonds 4 et Fondation de l'école La Mennais : suivi
10. Utilisation d'une application pour la récupération des enfants en fin de journée : suivi
11. Rentrée progressive au préscolaire 2021-2022 : 26, 27 et 30 août 2021
12. Informations Comité de parents CSSDM (Mme Ferrand)
13. Informations Comité usagers SDG La Mennais (Mme Erneq)
14. Informations OPP
15. Informations La Fondation de l'école La Mennais (Mme Grégoire)
16. Projet éducatif
17. Ateliers 5 épices : suivi des paiements

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

DOSSIERS DE CONSULTATION

18. Manuels scolaires 2021-2022

DOSSIERS DE DÉCISION

19. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : mise en œuvre (adopter)

20. Code de vie : mise en contexte (adopter)

21. Règles de fonctionnement du service de garde (approuver)

22. Liste du matériel périssable (approuver)

23. Budget annuel (adopter)

24. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école

Approuve la programmation (LIP art. 87)

25. Varia : photos scolaires 2021-2022

26. La parole au Président

27. Levée de l'assemblée

Signature du président : _____ Date _____

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.